



Nue-Propriété

Droit réel principal, issu du démembrement de la pleine propriété

(selon la réglementation en vigueur en date du 31/12/2003)

L'ESSENTIEL

- **Droit réel principal, issu du démembrement de la pleine propriété**
- Donne à son titulaire le droit de **disposer d'un bien**, mais ne lui en confère **ni l'usage ni la jouissance**, lesquels sont les prérogatives de **l'usufruitier**

LES AVANTAGES

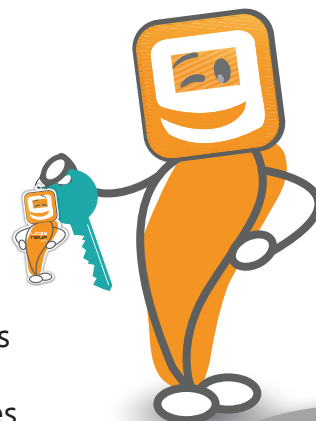
- **Déduction** de la totalité **des intérêts sur les revenus fonciers** existants ou à venir pendant **10 ans**
- ISF et taxe foncière **à la charge de l'usufruitier**
- **Aucun impôt** supplémentaire

LES CONTRIBUABLES CONCERNÉS

- Les contribuables imposés à l'ISF ou fortement imposés

LES OBJECTIFS

- Réaliser une acquisition immobilière dans des conditions tarifaires et de sécurisation optimales
- Investir en éliminant tous risques ou contraintes locatives
- L'investissement est totalement orienté vers la capitalisation



LOGISNEUF VOUS PROPOSE
UN ENTRETIEN
PERSONNALISÉ

Contactez-nous dès
maintenant ! Prenez
rendez-vous au :

0 800 88 11 15 Service & appel
gratuits